

## Informations générales 2022 - 2023

### Heures de cours

Les classes maternelles :

- ⇒ le matin de 8h30 à 12h10
- ⇒ l'après-midi de 13h30 à 15h30

Les classes primaires :

- ⇒ le matin de 8h30 à 12h10
- ⇒ l'après-midi de 13h30 à 15h30 (P1 et P2)  
ou de 13h25 à 15h40 (P3, P4, P5 et P6)

### Début des cours

Les enfants de l'Accueil Temps Libre ne seront sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il sera confié à un responsable de l'Accueil Temps Libre.

Avant 8h15, tous les enfants entrent par l'entrée 1

A partir de 8h15, les enfants de primaire sont déposés par leurs parents à la grille 1 ou 2.

Entrée 1 (Rue des Combattants à gauche) : Acc, M1, P1, P3, P4 et P6

Entrée 2 (Rue des Combattants à droite) : M2, M3, P2 et P3

Au coup de cloche (8h30), les élèves de primaire se rangent à l'emplacement prévu.

**Il est interdit aux parents des élèves du niveau primaire de pénétrer dans la cour et les bâtiments scolaires sans dérogation.**

**Les parents des élèves du niveau maternel quittent l'enceinte de l'école dès qu'ils ont confié leur enfant à une ATL ou à une enseignante.**

**Entrée autorisée dans les bâtiments pour :**

- Les M2 jusqu'au 09/09
- Les M3 jusqu'au 02/09

Les élèves d'accueil, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelle sont accueillis dans leur classe à partir de 8h15.

L'accueil se termine à 8h45 en 1<sup>ère</sup> maternelle et à 8h30 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelle.

Attention : la barrière sécurisée se ferme automatiquement à 8h55 !

### Retards et absences

**Les activités de 1<sup>ère</sup> maternelle et d'accueil commencent à 8h45 et à 8h30 pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelles.**

L'arrivée tardive d'un enfant perturbe toute l'organisation de la classe.

Attention : A partir de 5 ans, les enfants sont en âge d'obligation scolaire.

Les enfants qui arrivent en **retard** doivent avoir un justificatif et doivent se présenter à la direction dès leur arrivée.

Les retards répétés seront notifiés dans le bulletin.

Pour les enfants en obligation scolaire (à partir de 5 ans), toute **absence** doit être justifiée à l'aide du document fourni à cet effet. A partir de 4 jours d'absence, un certificat médical est indispensable (à coller sur le document). Les absences injustifiées ou dont le motif n'est pas accepté doivent être communiqués auprès du service de l'obligation scolaire par la direction.

### Sortie des cours - classes maternelles

- a) L'Accueil Temps Libre commence dix minutes après la fin des cours, soit à 15h40.
- b) Les enfants de l'Accueil Temps Libre et ceux qui prennent le bus sont pris en charge par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- c) En accueil et M1, les parents récupèrent leurs enfants à l'entrée des maisons.
- d) Les enfants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle sont repris par leurs parents dans la cour devant les classes.
- e) Les parents des élèves du niveau maternel quittent l'enceinte de l'école dès qu'ils ont récupéré leur enfant.

## Sortie des cours – classes primaires

**Les parents des élèves du primaire doivent attendre devant les entrées 1 et 2**

**RAPPEL : Il est interdit aux parents des élèves du niveau primaire de pénétrer dans la cour et les bâtiments scolaires sans autorisation.**

- a) Les enfants participant à l'étude du mardi sont surveillés dans la cour de récréation de 15h30/40 à 15h50.
- b) L'Accueil Temps Libre commence dix minutes après la fin des cours (15h40 ou 15h50).
- c) L'étude commence à 15h50.
- d) Les enfants du bus sont pris en charge par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- e) Des membres du personnel surveillent à la grille les enfants qui retournent seuls (carte de sortie obligatoire) ou qui sont accompagnés de leurs parents.
- f) Toute modification de sortie d'un élève doit être signalée par écrit.

## Sécurité

- a) Lorsque vous entrez dans la cour, n'oubliez pas de refermer la grille.
- b) Veuillez éviter de stationner à l'emplacement du bus devant l'école et de respecter les emplacements privés des voisins. Profitez du parking à la salle Jules Collette.
- c) Respectez les règles dans les zones de « dépose-minute ».

## Paiements – Repas, natation et Accueil Temps Libre

Uniquement par virement sur le compte de l'école ! **IBAN : BE16 7320 3084 8374**

**BIC :**

**CREGBEBB**

Le paiement bancaire doit **IMPERATIVEMENT** comporter la **communication structurée** (suite de 12 chiffres) qui se trouve au bas du formulaire de commande

## Repas

Possibilité de prendre un repas complet à **partir du lundi 5 septembre 2022.**

**Cette année, le Collège Communal a fait appel à la société TCO pour les repas chauds.**

**Coût :** **3,20€** par jour pour les classes **maternelles** - **3,40€** par jour pour les classes **primaires**.

La feuille de commande doit impérativement être rendue signée même si aucune commande n'est passée.

Si le formulaire de commande ne vous est pas parvenu pour le 20 du mois précédent, veuillez envoyer un mail au secrétariat ([secretariat@vie.wavre.be](mailto:secretariat@vie.wavre.be)) indiquant vos choix (repas chauds, accueil temps libre et piscine).

**Attention ! Les commandes de septembre** doivent nous parvenir pour **le mercredi 31 août au plus tard.**

Paiement par virement sur le compte de l'école.

**Les commandes rentrées après la date indiquée sur la feuille de commande ne seront pas prises en considération. Les repas ne seront donc pas commandés.**

En cas d'absence, les repas doivent être décommandés au secrétariat la veille avant 11h pour pouvoir être déduits de la facture (le premier jour est perdu).

## Accueil Temps Libre (ATL)/Etude

Horaires : Le matin de 7h00 à 8h15 et le soir de 15h40/15h50 à 18h15.

Coût : Soit forfait pour le mois, soit par jour (voir tableau feuille annexe) :  
Septembre 25€  
Octobre 15€

Paiement par virement sur le compte de l'école.

La reprise de l'enfant après 18h15 sera sanctionnée par une somme de **5 euros** par 1/4 d'heure de retard entamé à payer sur le compte de l'école.

Remarque : un élève est considéré en Accueil Temps Libre 10 minutes après la fin des cours.

Une étude surveillée est organisée **le mardi uniquement** de 15h50 à 16h30 **pour les élèves inscrits**.

Tous les enfants encore présents à 15h50 doivent obligatoirement se rendre à l'accueil temps libre SAUF s'ils sont inscrits à l'étude. Ils seront considérés comme présents.

A l'étude, obligation pour les élèves d'effectuer leur travail. Prévoir un livre pour s'occuper calmement seul.

Remarque : les enfants qui restent à l'étude ne peuvent quitter la classe qu'à partir de 16h30.

## Natation (obligatoire)

Le lundi ou le mardi à partir du **lundi 12 septembre 2022**, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> primaire.

Paiement forfaitaire comprenant le transport, l'entrée à la piscine et les animateurs. Toute absence de longue durée doit être attestée par un certificat médical.

Attention ! Paiement trimestriel (le coût de l'année est réparti sur les trois trimestres).

→ **55€ par enfant par trimestre**

→ **45€ par enfant par trimestre si abonnement** (à envoyer à [secretariat@vie.wavre.be](mailto:secretariat@vie.wavre.be))

## Bus

Une demande doit être transmise au service du transport scolaire (s'adresser au secrétariat).

La décision de prise en charge ou non dépend du TEC et du MET.

Coût : ce service est gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

## Frais divers – gérés par les titulaires

Dans le cadre des cours, les enseignants organisent des sorties (en fonction de la situation sanitaire, en codes vert ou jaune) invitent des intervenants extérieurs...

Le coût est différent en fonction des classes et des projets.

En maternelle, le plafond fixé par la FWB est de 49,22€ par enfant pour l'année.

Les familles qui éprouvent des difficultés de paiement peuvent s'adresser à la direction afin de trouver une solution (paiement échelonné, appel aux services sociaux, ...). Une procédure d'aide ne peut être engagée que si une demande est introduite.

Le prix est calculé en fonction de la participation de toute la classe. En cas de désistement, certains frais ne sont pas remboursables (comme le prix du bus).

## Calendrier scolaire 2022-2023

|  |  |
|--|--|
| Rentrée scolaire                         | Lundi 29 août 2022                                   |
| Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles | Mardi 27 septembre 2022                              |
| Congé d'automne                          | Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022      |
| Commémoration du 11 novembre             | Vendredi 11 novembre 2022                            |
| Vacances d'hiver                         | Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 |
| Congé de détente                         | Du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023     |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Lundi de Pâques                | Lundi 10 avril 2023   |
| Vacances de printemps          | Du lundi 1 <sup>er</sup> mai au vendredi 12 mai 2023                |
| Fête du 1 <sup>er</sup> mai    | Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023                                      |
| Congé de l'Ascension           | Jeudi 18 mai 2023   |
| Lundi de Pentecôte             | Lundi 29 mai 2023   |
| Les vacances d'été débutent le | Samedi 8 juillet 2023   |
| Congé pédagogique              | Le vendredi 7 octobre, le lundi 12 décembre et le mardi 13 décembre |

### *Bibliothèque*

L'école fournit à votre enfant un ou des livres (manuels, récits ...).

En outre, il lui est possible, dans certaines classes, d'emprunter des livres de la bibliothèque.

Toutes les classes de primaire peuvent accéder à la bibliothèque une fois par semaine (à partir du mois d'octobre) selon un horaire établi en début d'année scolaire. Afin que chaque élève puisse profiter de cet espace, il sera invité à suivre les règles d'Or présentées en début d'année.

L'inscription dans l'établissement engage le responsable en cas de perte ou de détérioration, à remplacer les manuels scolaires ou les livres fournis à son enfant.

Le responsable s'engage également à rembourser tout livre de la bibliothèque perdu ou détérioré par son enfant.

### *Médicaments*

Par mesure de prudence, il ne sera administré aucun médicament, sans certificat médical, daté et signé, mentionnant clairement que l'enfant peut fréquenter l'école, le traitement à donner (nom du médicament, dose à administrer, moment de la journée, durée du traitement).

### *Poux*

La prévention et les soins sont sous la responsabilité des familles.

### *Dates des bulletins*

**25 novembre 2022**

**17 février 2023**

**16 juin 2023**

**Le jour de la remise des CEB**

### *Dates des réunions de parents*

**Réunion collective :**

**Durant la première quinzaine du mois de septembre**

**Réunions individuelles :**

La semaine qui suit la remise des bulletins : toute l'équipe pédagogique sera présente pour rencontrer les parents qui le désirent. Un document d'inscription sera distribué. En maternelle, les réunions sont prévues en janvier et en juin.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec le/les professeur(s) de votre enfant afin de fixer un rendez-vous.

### *Documents à faire signer*

L'utilisation de l'adresse mail de la classe est vivement encouragée : [laclassedeprenomnom@vie.wavre.be](mailto:laclassedeprenomnom@vie.wavre.be)

Le journal de classe doit être signé chaque jour. Tous les avis doivent être signés et remis le lendemain à l'enseignant(e).

**Pour les parents des nouveaux élèves : veuillez envoyer votre adresse mail à : [referentnumerique@vie.wavre.be](mailto:referentnumerique@vie.wavre.be)**

Le document de réservation des repas doit IMPERATIVEMENT être remis signé pour la date indiquée. Le traiteur n'accepte aucune commande tardive.

|                 |
|-----------------|
| <i>Contacts</i> |
|-----------------|

[direction@vie.wavre.be](mailto:direction@vie.wavre.be)

010 / 418 500

[secretariat@vie.wavre.be](mailto:secretariat@vie.wavre.be)